

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00485
Numéro SIREN : 824 376 230
Nom ou dénomination : GADOM MACONNERIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2018 sous le numéro de dépôt 3830

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

RECEPISSE DE DEPOT

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

GADOM MACONNERIE

6 impasse des Ormes
81370 Saint-Sulpice

V/REF :
N/REF : 2016 B 485 / 2018-B-3830

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 23/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

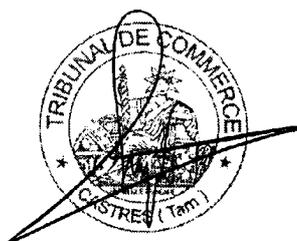
Concernant la société

GADOM MACONNERIE
Société par actions simplifiée
6 impasse des Ormes
81370 Saint-Sulpice

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3830 le 23/10/2018
R.C.S. CASTRES 824 376 230 (2016 B 485)

Fait à CASTRES le 23/10/2018,

Le Greffier



Désignation de l'entreprise : SAS GADOM MACONNERIE				Néant	
Adresse de l'entreprise : 6 IMP DES ORMES 81370 SAINT SULPICE LA POINTE					
Numéro SIRET* : 82437623000010					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2016	
Exercice N, clos le : 31/12/2017					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030	3 457	13 440
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	3 457	13 440
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052	5 500	
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		
U	(2) - Autres* (3)	072	074	12 086	
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086	27 947	
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
T	Total II	096	098	45 533	
	Total général (I + II)	110	112	3 457	58 974

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120		1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126			
R	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P	Report à nouveau	134			
R	Résultat de l'exercice	136		15 664	
E	Provisions réglementées	140			
S	Total I	142		16 664	
	Provisions pour risques et charges	154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156		6 567	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166		17 771	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 13 887)	172		17 972	
E	Produits constatés d'avance	174			
S	Total III	176		42 310	
	Total général (I + II + III)	180		58 974	
R	(1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 700
E	à moins d'un an				
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	16 897
V					
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

3830

Désignation de l'entreprise :		SAS GADOM MACONNERIE		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2017		31/12/2016	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	164 413		
D	Production stockée* (variant° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222	5 500		
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226	1 000		
X	Autres produits			230	2 096		
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	173 008		
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	33 876		
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	51 461		
E	- mobilier	932	- immobilier)			
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :			243	1 092		
	Rémunérations du personnel*			244	44 037		
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	20 750		
X	Dotations aux amortissements*			254	3 457		
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)			259	5		
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260)		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	154 678		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 330		
	Produits financiers	(III)	280				
D	Produits exceptionnels	(IV)	290				
I	Charges financières	(V)	294				
V	Charges exceptionnelles	(VI)	300	17			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o			347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3			348			
S	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	2 649	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	15 664		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col.2					
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	2 649		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	17		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensé de réintégration			249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 ocies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	342	
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346	350	668
Déduct. exception. (art 39 decies)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	17 662	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	17 662	372

60

Désignation de l'entreprise : SAS GADOM MACONNERIE						Néant :		
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation*	Val. d'origine des immo en fin d'ex.		
Fonds commercial	400	402	404	406				
Autres immob incorp.	410	412	414	416				
I Terrains	420	422	424	426				
M Constructions	430	432	434	436				
M Inst. tech. mat. out	440	442	6 330 444	446	6 330			
C Inst. gén. agenc.	450	452	454	456				
Mat. de transport	460	462	10 567 464	466	10 567			
R Autres immos corp.	470	472	474	476				
Immob. financières	480	482	484	486				
TOTAL	490	492	16 897 494	496	16 897			

II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice				
Immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I Terrains	510	512	514	516				
M Constructions	520	522	524	526				
M Installations techn., mat. & out. ind.	530	532	1 987 534	536	1 987			
C Inst. générales, agencés divers	540	542	544	546				
Matériel de transport	550	552	1 470 554	556	1 470			
R Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
TOTAL	570	572	3 457 574	576	3 457			

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme				
					5	19 %	15% ou 12,8%	0 %		
						6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-										
TOTAL					596					

DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS GADOM MACONNERIE		Néant :		*		
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607	
	Autres provis. réglemt.	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656	
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immos. incorporelles	700	705	1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. Techn. Mat & Out	730	735	4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autre immos. corpor.	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129
TOTAL des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)	
			800

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374 255
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 13 910
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

**5 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

N° 2033-E 2018

Désignation de l'entreprise : SAS GADOM MACONNERIE		Néant : <input type="checkbox"/> **
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois : 12
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	164 413
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	164 413
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1 387
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	5 500
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	6 887
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	44 820
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	35 985
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	80 810
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
		90 490
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117	90 490
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	1,50
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2018

Désignation de l'entreprise : SAS GADOM MACONNERIE		et date de clôture de l'exercice: 31/12/2017																																							
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																									
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)																																						
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)																																						
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)																																						
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)																																						
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)																																						
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)																																						
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)																																							
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;">année du versement (3)</th> <th rowspan="2" style="width: 15%;">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2" style="width: 20%;">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th colspan="2" style="width: 25%;">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <th style="width: 10%;">Ind. forfaitaires (5)</th> <th style="width: 10%;">Remboursements (6)</th> <th style="width: 10%;">Ind. forfaitaires (7)</th> <th style="width: 10%;">Remboursements (8)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Montant des sommes versées				année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																								
Montant des sommes versées																																									
année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																																					
		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																																				
H DIVERS																																									
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																									
Adresses des autres établissements																																									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																																									
REMUNERATIONS		MOINS-VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %																																							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous	44 037	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																							
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice																																							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLt réalisée au cours de l'exercice																																							
		MVLt restant à reporter																																							

69

Exercice ouvert le : 01/01/2017 Régime "simplifié d'imposition" Si option pour le régime optionnel de et clos le : 31/12/2017 Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ou "réel normal" taxation au tonnage

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-I- 1 quinquies C du CGI)
 Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays
 Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous :

1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SAS GADOM MACONNERIE
 Adresse du siège social : 6 IMP DES ORMES
 81370 SAINT SULPICE LA POINTE
 N° Siret : 82437623000010

Adresse du principal établissement : Ancienne adresse en cas de changement :

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES
 23 OCT. 2018
 COURRIER ARRIVE

2 LES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
 Dénomination : N° Siret :
 Adresse :

3 ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : MACONNERIE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	17 662	DEFICIT (Report de la ligne)
	Bénéfice imposable au taux de 28 %		
	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		

XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets
 PVLT imposables au taux de 15% au taux de 15% (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)
 PVLT imposables à 19% Autres plus-values imposables à 19% Plus-values à LT imposables à 0% (art. 238 quinquies) PV exonérées

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).

Ent. nouv. art. 44 sexies Jeunes entre. innovantes Zone franche urbaine PME innovantes
 Ent. nouv. art. 44 septies Pôle de compétitivité Zone franche d'activité Autres dispositifs
 Sociétés d'invest. immo. cotées Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :
 productif, art. 244 quater W du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (CF notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt
 représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - du comptable * : FIDUCIAL EXPERTISE
 Téléphone : 05 61 24 80 50 7 B RUE GUTENBERG PARC EURONORD
 31150 BRUGUIERES
 - du conseil * :
 Téléphone :
 - du C.G.A. :

n° agrément CGA
 Visa : CGA/AGA Viseur conventionné
 A SAINT SULPICE LA POINTE le 21/04/2018
 Nom du déclarant : M GALLUR DOMINIQUE
 Qualité du déclarant : PRESIDENT

Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC

FIDUCIAL EXPERTISE
 20 Chemin de Toulouse - D18
 31450 AYGUESVIVES
 Tél. 05 61 83 24 42 - Fax 05 61 83 28 48

J. Gallur

GADOM MACONNERIE
Société par actions simplifiée
« Société à associé unique »
Au capital de 1000 Euros
Siège Social : 6 impasse des Ormes – 81370 Saint-Sulpice
824 376 230 RCS Castres

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Approbation des comptes de
L'exercice clos le 31 décembre 2017

Je soussigné, Dominique GALLUR, Président associé unique de la société « GADOM MACONNERIE », a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires de notre société a été de 169913 Euros.

Dans le même temps, nos charges d'exploitation se sont évaluées à 151083 Euros, engendrant un résultat d'exploitation positif de 18330 Euros.

Un emprunt a été conclu pour un montant de 6567 Euros..

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Nous espérons développer notre activité afin de dégager des bénéfices qui viendront conforter les capitaux propres de la société et que le marché du bâtiment reparte avec une forte croissance.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.



RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 169913 Euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 44037 Euros,.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 20750 Euros,

Le personnel intérimaire extérieur à la société se monte à 18879€

L'effectif salarié moyen est de un.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 151083€,.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un résultat positif de 18330 Euros,.

- Proposition d'affectation du résultat :

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice net comptable de 15664 Euros qu'il conviendrait d'affecter 100€ au compte « réserve légale » et 15564€ au compte « autres réserves »,

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16664 Euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du code du commerce et de l'article 42-2 du décret du 23 Mars 1967, il convient de constater l'absence de convention réglementée conclue au cours de l'exercice écoulé.

GALLUR Dominique
Président de la SAS



GADOM MACONNERIE
Société par actions simplifiée
« Société à associé unique »
Au capital de 1000 Euros
Siège Social : 6 impasse des Ormes – 81370 Saint-Sulpice
824 376 230 RCS Castres

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2018

FEUILLE DE PRESENCE

<u>N° d'ordre</u>	<u>Nom Adresse</u>	<u>Nbre Parts</u>	<u>Nbre Voix</u>	<u>Signature</u>
1	Mr GALLUR Dominique 6 impasse des Ormes 81370 Saint-Sulpice	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence

Le Président
GALLUR Dominique



GADOM MACONNERIE
Société par actions simplifiée
« Société à associé unique »
Au capital de 1000 Euros
Siège Social : 6 impasse des Ormes – 81370 Saint-Sulpice
824 376 230 RCS Castres

PROCES-VERBAL

DECISIONS DU PRESIDENT ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 MAI 2018

L'an deux mille dix huit,
Le vingt trois mai,
A dix heures,

Je soussigné, GALLUR Dominique, Président associé unique de la SAS GADOM MACONNERIE, société par action simplifiée, au capital de 1000 Euros.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur GALLUR Dominique, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par le Président de la SAS,.

2. A pris des décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice.

PREMIERE DECISION

Le Président Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.



DEUXIEME DECISION

Le Président Associé Unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable d'un montant de 15664 Euros, décide d'affecter 100€ au compte «réserve légale» et 15564€ au compte « autres réserves »..

De tout ce que dessus, le Président Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur GALLUR Dominique
Président Associé Unique**

